

LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION,
CHEF DE L'ÉTAT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

*Visa cf n° 00380
du 16/04/2024* *Ilmo msi omf*

- Vu** la Constitution ;
- Vu** la Charte de la Transition du 14 octobre 2022 ;
- Vu** le décret n°2022-0924/PRES-TRANS du 21 octobre 2022 portant nomination du Premier Ministre et son rectificatif le décret n°2023-0017/PRES-TRANS du 12 janvier 2023 ;
- Vu** le décret n°2023-1738/PRES-TRANS/PM du 17 décembre 2023 portant remaniement du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-0996/PRES-TRANS/PM du 02 décembre 2022 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2022-518/PRES-TRANS/PM/MSHP du 19 juillet 2022 portant organisation du Ministère de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Sur** proposition du Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Le** Conseil des ministres entendu en sa séance du 28 février 2024 ;

DÉCRÈTE

Article 1 : Monsieur Windékouni Abdoul Aziz OUEDRAOGO, Mle 233 950 S, Médecin, est nommé Directeur régional de la Santé et de l'hygiène publique des Cascades.

Article 2 : Madame Yéri Silvie YOUL, Mle 231 505 K, Médecin de santé publique, catégorie PA, 1ère classe, 5ème échelon, est nommée Directrice régionale de la Santé et de l'hygiène publique des Hauts-Bassins.

Article 3 : Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service des intéressés.

Article 4 : Le présent décret sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 17 avril 2024



Capitaine Ibrahim TRAORE

Le Premier Ministre

Apollinaire Joachimson KYÉLEM de TAMBELA

Le Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique

Robert Lucien Jean-Claude KARGOUGOU